



ccap

Centre de Cytologie et
d'Anatomo-Pathologie

**MANUEL DE
PRELEVEMENT DES
EXAMENS
HISTOLOGIQUES
ET DES CYTOLOGIES
NON
GYNECOLOGIQUES**

I. Le laboratoire

1. Emplacement

Le laboratoire CCAP se situe à la maison des consultations du Pôle Santé Oréliance.

Adresse :

Au 551 Avenue Jacqueline Auriol
Rez de Jardin (niveau -1)
45770 Saran

2. Horaires

	HORAIRE D'OUVERTURE	HORAIRE DE FERMETURE
LUNDI	7h30	17h00
MARDI	7h30	17h00
MERCREDI	7h30	17h00
JEUDI	7h30	17h00
VENDREDI	7h30	16h00
SAMEDI	FERME	
DIMANCHE		

3. Examens réalisés au laboratoire

Les examens réalisés au laboratoire et ceux sous traités sont détaillés dans le catalogue de prestations : *R_CP_FI01_Catalogue de prestations*. Il est disponible sur le site internet ou en version papier sur simple demande (un accusé réception vous sera alors demandé).

4. Délai de transmission du compte rendu

Au plus tard 8 jours ouvrés après enregistrement de l'échantillon au laboratoire.

Ce délai peut s'allonger si le cas est complexe et / ou nécessite des techniques complémentaires afin de vérifier le diagnostic.

Nos délais sont spécifiés dans notre catalogue de prestations (*M_CP_FO01_Catalogue de prestations*).

II. Objectif

L'objectif de ce document est de décrire la méthodologie pour que les prescripteurs prélèvent et conditionnent en toute sécurité les prélèvements (échantillons) histologiques destinés à un examen anatomo-cyto-pathologiques (ACP).

III. Introduction

La qualité d'un examen anatomo-cyto-pathologiques dépend de la bonne exécution de trois phases : pré-analytique, analytique et post-analytique.

La phase pré-analytique débute avant que les prélèvements ne parviennent au CCAP pour examen. Cette phase conditionne la faisabilité des examens dans des conditions optimales permettant la mise en route des différentes techniques d'ACP afin d'établir un diagnostic et de déterminer les facteurs pronostiques et thérapeutiques.

Le laboratoire a choisi d'étendre cette phase jusqu'à la lame blanche.

Elle comprend par conséquent :

- la réalisation du prélèvement par le prescripteur
- la transmission du prélèvement au laboratoire
- la réception de l'examen au laboratoire
- l'enregistrement de l'examen dans le système de gestion du laboratoire
- la macroscopie
- l'imprégnation tissulaire
- la microtomie.

La phase analytique est limitée à la révélation d'un signal : coloration HES, coloration Papanicolaou, IHC, colorations spéciales (PAS, Grocott, Perls, ...), Immunofluorescence (IF).

La phase post-analytique comprend toutes les étapes du compte rendu.

Elle comprend :

- la lecture des lames
- la dictée et la frappe du compte rendu
- la validation par le pathologiste
- l'édition et la diffusion

L'identification correcte des échantillons, renseignements corrects et exhaustifs de la demande d'examen, prélèvement et fixation adéquate des échantillons font partis des items fondamentaux de la phase pré-analytique.

Pour cette raison le centre CCAP, au travers de ce document informe quelles sont les informations nécessaires pour obtenir et préserver les échantillons soumis à examen dans les meilleures conditions.

Les méthodes utilisées sont revues régulièrement en accord avec la réglementation internationales.

Des échantillons inadéquats rendent difficile voire impossible un diagnostic correct, complet et précis.

Ce document indique comment faire pour obtenir des échantillons de bonne qualité.

IV. Examen histologique

1. Informations requises

Il est important de :

**O
B
L
I
G
A
T
O
I
R
E**

- Identifier correctement les flacons ou cuvettes qui contiennent l'échantillon et
- Remplir le formulaire de demande d'examen avec l'identification du patient :
 - nom de naissance du patient,
 - nom marital si applicable,
 - date de naissance,
 - adresse,
 - nom du médecin prescripteur,
 - date du prélèvement
 - heure de prélèvement / fixation
- Numéro Sécurité Sociale

DEMANDE D'EXAMEN HISTOLOGIE

M^{me} M. Enfant

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Date de naissance : ____/____/____ N° de dossier : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° de Sécurité Sociale : ____/____/____/____/____ Téléphone : _____

MÉDECIN PRESCRIPTEUR | **RÉSULTATS A COMMUNIQUER AUX DRS (Nom + Prénom)**

Cachet du médecin prescripteur

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

PRÉLÈVEMENTS

Nature du prélèvement : Cytologie Biopsie Pièce opératoire Extempo

Siège du prélèvement : _____ Nombre de flacons : _____

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES

Antécédent : _____ Date de prélèvement : ____/____/____

Heure de prélèvement / fixation : _____

Dans le cadre du RGPD, vos informations sont recueillies à titre de données obligatoires dans le cadre de la prise en charge de l'examen de l'accréditation selon la norme ISO 15189

Il est important de bien compléter ces informations afin d'éviter les doublons patronymiques. Les informations cliniques sont fondamentales pour le diagnostic afin de permettre un résultat adapté au contexte physiologique du patient. Dans le cas, où vous auriez des homonymes (exemple : mère et fille) la même journée, il est préférable d'identifier le flacon par le NOM et 1^{ère} lettre du Prénom, ou le NOM et la date de naissance (un élément qui permettrait de différencier les 2 flacons en cas de problèmes).

Les items suivants sont importants dans l'établissement du diagnostic :

- ① Les informations cliniques
- ② Les examens et lésions existantes (lésion maligne) = les antécédents
- ③ La topographie de la lésion

De plus, il est primordial d'identifier les flacons (avec une étiquette ou de façon manuscrite) directement sur le flacon et non le couvercle / bouchon quel que soit la nature du prélèvement.

2. Nature des prélèvements

a. Les biopsies

Les biopsies correspondent à des fragments de petite taille uniques ou multiples en général avec une forme irrégulière et sans aspect macroscopique caractéristique.

b. Les pièces chirurgicales

Les pièces chirurgicales correspondent aux pièces d'excision de lésions, les résections partielles ou totales d'organes, néoplasie et produits d'amputation de membres.

3. Fixation :

Le prélèvement doit être fixé dans du formol tamponné à 4% immédiatement après l'excision. Le volume idéal de formol pour le prélèvement est de 10 volumes de formol pour 1 volume de tissu.

Les récipients doivent avoir un volume idéal pour une bonne fixation et doivent être hermétiquement fermés.

Dans le cas de résections importantes, comme les mastectomies, segments d'intestins, etc... il est préférable de les ouvrir avant de les placer dans le formol. Cette étape permettra une meilleure fixation.

S'il est nécessaire d'envoyer du matériel frais (= prélèvement histologique) au laboratoire, il est préférable d'appeler le laboratoire avant afin de définir la marche à suivre.

Pour rappel : Les prélèvements frais ne doivent pas rester plus d'une heure sans fixation, ce qui le rendrait **inutilisable** et **ininterprétable**.

4. Informations complémentaires :

Dans le cas d'excision des lésions malignes, il est demandé l'identification des marges chirurgicales pour évaluation de l'étendue.

Ceci peut être réalisé avec un fil de suture dans un point anatomique précis et identifié sur la demande d'examen. En cas de fragments irréguliers, un dessin peut être réalisé pour une meilleure orientation pour le pathologiste ou décrire de manière détaillée les relations anatomiques des marges chirurgicales sur la demande d'examen.

5. Méthode :

Après la réalisation d'une description macroscopique et de l'échantillonnage, le prélèvement est traité, inclus en paraffine et coloré à l'Hématoxyline-Eosine-Safran.

6. Traitements spécifiques :

Prélèvement osseux : Ce type d'échantillon est soumis à la décalcification et fréquemment à des colorations histochimiques et / ou immunohistochimiques, le délai de réponse peut alors s'allonger par rapport à celui des autres biopsies.

7. Critères d'acceptation et refus des prélèvements :

Certains facteurs sont susceptibles d'influencer la réalisation de l'examen ou l'interprétation des résultats.

Ces facteurs ont été définis au laboratoire et sont décrits dans le document :

R_TR_FI02_Condition d'acceptation ou refus des prélèvements

➤ Des critères de **REFUS** :

- Plusieurs flacons patients non identifiés et demandes d'examen en vrac (absence de pochette individualisée)
- Flacon vide (absence du prélèvement)

Dans ce cas les prélèvements ne seront pas pris en charge par le laboratoire et le prescripteur sera directement averti.

➤ Des critères **BLOQUANTS** (pouvant retarder le rendu du résultat) :

- Discordance entre l'identité patient de la demande d'examen et l'identité annotée sur le flacon
- Discordance entre le nombre de flacons indiqué sur la demande d'examen et la réalité
- Discordance entre les renseignements cliniques indiqués sur la demande d'examen et ceux notés sur le flacon
- Absence de la demande d'examen
- Absence du nom du prescripteur
- Absence de renseignements cliniques
- Absence de renseignements patients (adresse incomplète, absence date de naissance...)

➤ Des critères **NON BLOQUANTS** (pouvant nécessiter l'intervention du personnel technique ou secrétaires) :

- Identification du flacon patient sur le couvercle
- Flacon sans fixateur (risque de destruction des cellules)
- ...

8. Hygiène et sécurité :

Les échantillons de pathologie chirurgicale doivent être considérés comme contagieux jusqu'à ce qu'ils soient fixés.

Respecter les recommandations réglementaires pour la manipulation des échantillons de patients.

Les règles de sécurité quant à la manipulation de formol doivent être appliquées. La fiche de données de sécurité (FDS) est disponible sur demande.

9. Acheminement

Les prélèvements seront récupérés soit par service postal (*enveloppe T*) soit par un coursier.

10. Prestation de conseil et réclamations

Les pathologistes restent à la disposition des prescripteurs pour toutes demandes concernant la prescription ainsi que l'interprétation des résultats.

Le laboratoire a mis en place un système de réclamations. Elles peuvent nous être adressées par téléphone, courrier ou fax.

Toutes réclamations quelles que soient la provenance sont enregistrées et analysées régulièrement.

V. Examen de cytologie non gynécologique

1. Informations requises

Il est important de :

**O
B
L
I
G
A
T
O
I
R
E**

- Identifier correctement les flacons ou cuvettes qui contiennent l'échantillon et
- Remplir le formulaire de demande d'examen avec l'identification du patient :
 - Nom de naissance du patient,
 - Nom marital si applicable,
 - Date de naissance,
 - Adresse,
 - Nom du médecin prescripteur,
 - Date du prélèvement
 - Adresse et nom des personnes qui reçoivent le CR final.

Pour les examens de cytologies non gynécologiques, vous pouvez utiliser 2 demandes différentes :

- 1 *La demande d'examen cytologique urinaire*
- 2 *La demande d'examen histologie (pour toutes les autres cytologies non gynécologiques : thyroïde, ascite, bronchique, LCR, ponction de kyste...)*

- Numéro de Sécurité Sociale

1



Dr DOUVIN & Dr KAPFER
Maison des consultations
551, avenue Jacqueline Auriol
45770 SARAN
Tél. 02 38 24 07 07

Cadre réservé au laboratoire

DEMANDE D'EXAMEN CYTOLOGIQUE URGENT

Les éléments inscrits en rouge doivent être obligatoirement complétés pour le suivi du dossier patient

Nom : _____
 N J F : _____
 Prénom : _____
 Date de naissance : ____/____/____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Téléphone : _____
 N° de Sécurité Sociale : ____/____/____/____/____/____

Résultat à communiquer au Dr : _____

FROTTIS URINAIRE

Date du prélèvement : ____/____/____

Nature du prélèvement :
 Miction Sondage Urine + Lavage Voie haute

Examen cytoscopique : Normal Pathologique
 Description : _____

Renseignements cliniques : _____

Antériorités : Surveillance : Grade : _____ Stade : _____
 Traitement en cours :

R_TR_F004
R02 : 20/02/2019

Dans le cadre du RQPD, ces informations sont recueillies à titre de données obligatoires dans le cadre du respect des exigences de l'accréditation selon la norme ISO 15189

2



Dr DOUVIN & Dr KAPFER
Maison des consultations
551, avenue Jacqueline Auriol
45770 SARAN
Tél. 02 38 24 07 07

DEMANDE D'EXAMEN HISTOLOGIE

PATIENT

M M Enfant
 Nom : _____ Prénom : _____
 Nom de jeune fille : _____
 Date de naissance : ____/____/____ N° de dossier : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 N° de Sécurité Sociale : ____/____/____/____/____/____ Téléphone : _____

MÉDECIN PRESCRIPTEUR	RÉSULTATS A COMMUNIQUER AUX DRS (Nom + Prénom)
<i>Cachet du médecin prescripteur</i>	1. _____
	2. _____
	3. _____
	4. _____

PRÉLÈVEMENTS

Nature du prélèvement : Cytologie Biopsie Pièce opératoire Extempo
 Siège du prélèvement : _____ Nombre de flacons : _____

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES

Antériorité : _____ Date de prélèvement : ____/____/____
 Heure de prélèvement / fixation : _____

Dans le cadre du RQPD, ces informations sont recueillies à titre de données obligatoires dans le cadre du respect des exigences de l'accréditation selon la norme ISO 15189

Il est important de bien compléter ces informations afin d'éviter les doublons patronymiques. Les informations cliniques sont fondamentales pour le diagnostic afin de permettre un résultat adapté au contexte physiologique du patient.

Dans le cas, où vous auriez des homonymes (exemple : mère et fille) la même journée, il est préférable d'identifier le flacon par le NOM et 1^{ère} lettre du Prénom, ou le NOM et la date de naissance (un élément qui permettrait de différencier les 2 flacons en cas de problèmes).

Les informations cliniques sont fondamentales pour établir un diagnostic précis :

- Les informations cliniques
- La problématique
- Les examens et lésions existantes (lésion maligne)
- Résultats de traitement ou examens complémentaires

2. Nature des prélèvements

L'examen de cytologie non gynécologique comprend l'examen des liquides et des sécrétions. Comme pour tous les examens analysés en ACP, la qualité de l'échantillon dépend du prélèvement, de la fixation et du transport jusqu'au laboratoire. Actuellement, la cytologie spéciale peut être réalisée de manière conventionnelle ou en milieu liquide.

3. Prélèvement et Fixation :

Les cytologies non gynécologiques sont :

- Les liquides d'ascite
- Les ponctions de kystes
- Les LCR
- Les LBA
- Les aspirations bronchiques
- Les cytologies urinaires
- Les cytologies thyroïdiennes

Les cytologies non gynécologiques peuvent parvenir au laboratoire :

- A l'état frais (Prévoir un délai d'acheminement inférieur à 15 minutes)

OU SINON

- Conserver le prélèvement au frigo
- Mettre volume / volume avec de l'alcool 50%

A UTILISER DE PREFERENCE

- Utilisation du tube pré-rempli avec un conservateur (Cytolyt)

4. Informations importantes :

Plus de 4 heures hors du réfrigérateur ou plus de 24 heures au réfrigérateur (4°C) sans fixation, rend l'échantillon inutilisable et un nouveau prélèvement devra être réalisé.

S'il n'est pas possible d'envoyer le matériel immédiatement, fixer l'échantillon à l'alcool 50 %.

Dans le cas d'une cytologie en milieu liquide, mettre le prélèvement dans le milieu de conservation adéquat (urines, thyroïdes...)

5. Méthode :

Les cytologies non gynécologiques sont traitées de 2 manières possibles :

- Pour les examens urinaires et thyroïdes, ils sont traités par la méthode de cytologie en monocouche par un automate spécifique (ThinPrep).
- Pour les autres examens, ils sont traités par centrifugation et étalement sur lames du culot.

Les lames obtenues sont colorées par la coloration Papanicolaou puis examinées au microscope.

Dans certains cas, il peut être réalisé un cyto-bloc en paraffine coloré par l'Hématoxyline, Eosine et Safran.

6. Critères d'acceptation et refus des prélèvements :

Certains facteurs sont susceptibles d'influencer la réalisation de l'examen ou l'interprétation des résultats.

Ces facteurs ont été définis au laboratoire et sont décrits dans le document :

R_TR_FI02_Condition d'acceptation ou refus des prélèvements

➤ Des critères de **REFUS** :

- Plusieurs flacons patients non identifiés et demandes d'examen en vrac (absence de pochette individualisée)
- Flacon vide / totalement renversé (absence du prélèvement)

Dans ce cas les prélèvements ne seront pas pris en charge par le laboratoire et le prescripteur sera directement averti.

➤ Des critères **BLOQUANTS** (pouvant retarder le rendu du résultat) :

- Discordance entre l'identité patient de la demande d'examen et l'identité annotée sur le flacon
- Discordance entre le nombre de flacons indiqué sur la demande d'examen et la réalité
- Discordance entre les renseignements cliniques indiqués sur la demande d'examen et ceux notés sur le flacon
- Absence de la demande d'examen
- Absence du nom du prescripteur
- Absence de renseignements cliniques
- Absence de renseignements patients (adresse incomplète, absence date de naissance...)

➤ Des critères **NON BLOQUANTS** (pouvant nécessiter l'intervention du personnel technique ou secrétaires) :

- Identification du flacon patient sur le couvercle
- Flacon sans fixateur (risque de destruction des cellules)
- ...

7. Hygiène et sécurité :

Les échantillons de pathologie chirurgicale doivent être considérés comme contagieux jusqu'à ce qu'ils soient fixés.

Respecter les recommandations réglementaires pour la manipulation des échantillons de patients.

Les règles de sécurité quant à la manipulation de formol doivent être appliquées. Les fiches de données de sécurité (FDS) pour le formol ou le milieu de conservation sont disponibles sur demande.

8. Acheminement

Les prélèvements seront récupérés soit par service postal (*enveloppe T*) soit par un coursier.

9. Prestation de conseil et réclamations

Les pathologistes restent à la disposition des prescripteurs pour toutes demandes concernant la prescription ainsi que l'interprétation des résultats.

Le laboratoire a mis en place un système de réclamations. Elles peuvent nous être adressées par téléphone, courrier ou fax.

Toutes réclamations quelles que soient la provenance sont enregistrées et analysées régulièrement.